



DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 95.00.851.003.1 DU 29 JUIN 1995

Analyseur d'oxydes de carbone des gaz d'échappement des moteurs FACOM modèle XR.742 NF

(CLASSE I)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 72-212 DU 6 MARS 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS MESURANT LA TENEUR EN OXYDES DE CARBONE DES GAZ D'ECHAPPEMENT DES MOTEURS ET DE LA CIRCULAIRE N° 93.00.850.001.1 DU 15 DECEMBRE 1993, RELATIVE AUX APPAREILS DESTINES A MESURER LA TENEUR EN OXYDES DE CARBONE DES GAZ D'ECHAPPEMENT DES MOTEURS.

FABRICANT

FACOM, 6-8, rue Gustave Eiffel, 91420 Moran-gis.

Ateliers : route de l'Habit, BP 46, 27530 Ezy-sur-Eure.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 92.00.851.004.1 du 27 mai 1992 (1).

CARACTERISTIQUES

L'analyseur d'oxydes de carbone des gaz d'échappement des moteurs FACOM modèle XR.742 NF, faisant l'objet de la présente décision, diffère de l'analyseur FACOM modèle XR.742 approuvé par la décision précitée par les caractéristiques suivantes :

- étendues de mesurage :
 - 0 % vol à 10 % vol pour le monoxyde de carbone,
 - 0 % vol à 20 % vol pour le dioxyde de carbone,
- échelon de graduation : 0,01 % vol pour les deux échelles de mesure,
- débit nominal de la pompe : 6,6 l/min,
- temps de mise sous tension nécessaire avant utilisation : 15 minutes et demi y compris deux minutes pour la calibration,
- dispositif de compensation des variations de pression de 76 kPa à 106 kPa.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification doit porter les mentions "Seules les indications des titres volumiques en CO et CO₂ délivrées par l'appareil sont contrôlées par l'Etat" et "Correction barométrique entre 76 kPa et 106 kPa".

(1) Revue de Métrologie, mai 1992, page 743.

DISPOSITION PARTICULIERE

L'instrument peut être connecté à divers éléments périphériques (par exemple une imprimante) qui ne sont pas soumis aux contrôles métrologiques réglementaires.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification primitive a lieu dans les ateliers du fabricant, à Ezy-sur-Eure.

En application des deux premiers alinéas du paragraphe III de la circulaire du 15 décembre 1993, les erreurs maximales tolérées applicables, en plus ou en moins, lors de la vérification primitive sont égales à 5 % du titre volumique sans que ces valeurs puissent être inférieures, en valeur absolue, à :

- 0,06 % vol pour la mesure du titre volumique en monoxyde de carbone,
- 0,5 % vol pour la mesure du titre volumique en dioxyde de carbone.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Haute-Normandie et chez le fabricant sous la référence DA 12.28.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 27 mai 2002.

ANNEXES

Notice descriptive.

Dessins n° 6217-1.

Photographie n°s 6217-2 et 3.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA



NOTICE DESCRIPTIVE

Analyseur d'oxydes de carbone
des gaz d'échappement des moteurs
FACOM
modèle XR.742 NF

L'analyseur d'oxydes de carbone des gaz d'échappement des moteurs FACOM modèle XR.742 NF diffère du modèle précédemment approuvé par quelques caractéristiques métrologiques et les points suivants :

1) CIRCUIT DES GAZ

Le circuit des gaz est modifié afin que l'air ambiant passe à travers deux filtres :

- un filtre à essence,
- un filtre à charbon actif qui retient les vapeurs d'hydrocarbures.

Deux électrovannes permettent l'aiguillage du gaz dans le circuit pneumatique.

2) FONCTIONNEMENT

Lors du préchauffage, une phase supplémentaire se déroule (quatrième phase) et dure trente secondes. Elle consiste en un test des résidus en hydrocarbures dans le circuit d'amenée des gaz. Pendant ce temps, la mention "res" clignote sur l'indicateur réservé au CO corrigé.

3) FONCTIONS SUPPLÉMENTAIRES

L'instrument possède deux modes de contrôle automatiques pouvant également être accessibles à l'utilisateur :

- le contrôle des prises d'air dans le système d'amenée des gaz, dit contrôle des fuites,
- le contrôle des résidus en hydrocarbures dans le système d'amenée des gaz.

La commande manuelle du contrôle des fuites s'effectue au moyen de la touche n° 4. Ce contrôle permet de s'assurer qu'aucune prise d'air dans le circuit d'amenée des gaz ne vient fausser la mesure.

La commande manuelle du contrôle des résidus s'effectue au moyen de la touche n° 2. Ce contrôle permet d'effectuer un calibrage de l'appareil suivi par un test des résidus.

Analyseur d'oxydes de carbone des gaz d'échappement des moteurs
FACOM modèle XR.742 NF

**LISTE DES SYMBOLES AFFECTES AUX TOUCHES
DU CLAVIER**



Touche n° 1 : sélection carburant,



Touche n° 2 : calibrage,



Touche n° 3 : allumage simultané/distribué



Touche n° 4 : contrôle des fuites,



Touche n° 5 : impression,



Touche n° 6 : mémorisation,



Touche n° 7 : commandes des pompes.

**LISTE DES SIGNES SPECIAUX AFFECTES
AUX AFFICHEURS**



Signe n° 1 : température de l'huile,



Signe n° 2 : facteur de richesse lambda,

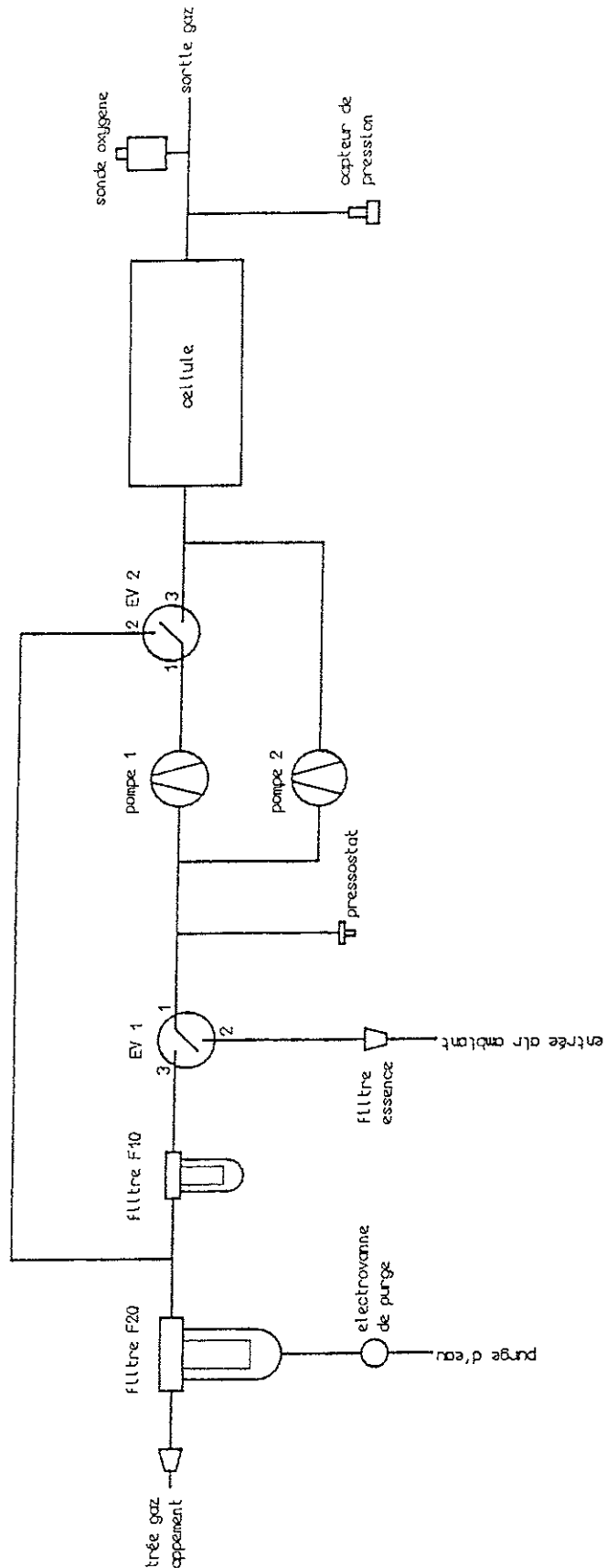


Signe n° 3 : nombre de tours par minutes.

■ N° 6217-1

ANALYSEUR D'OXYDES DE CARBONE DES GAZ D'ÉCHAPPEMENT DES MOTEURS FACOM, XR.742 NF

Circuit pneumatique

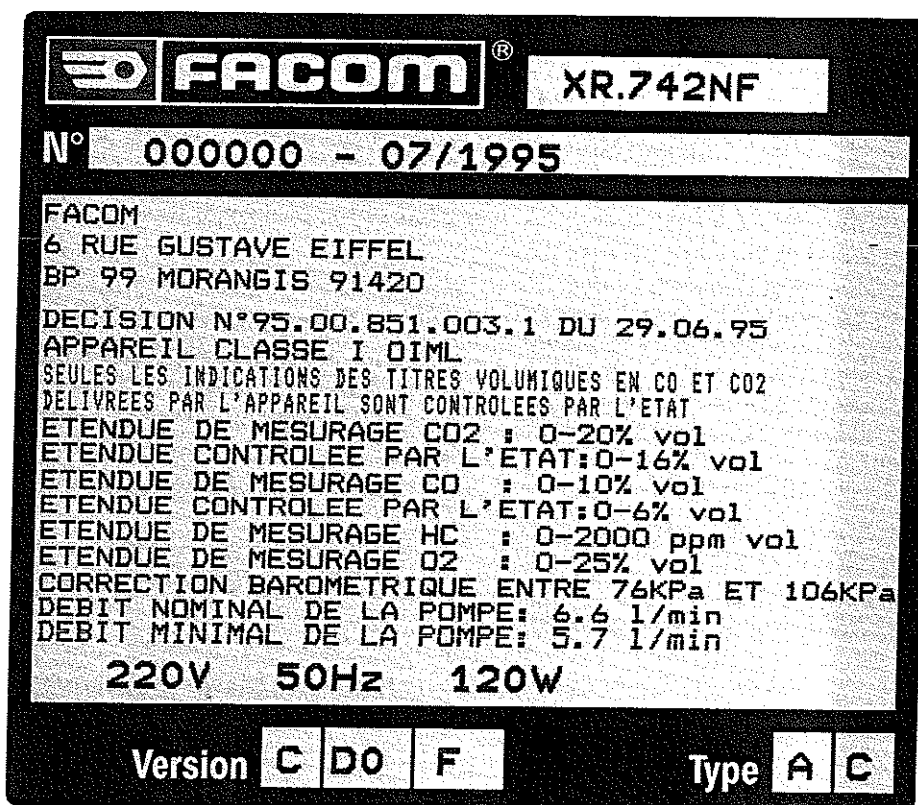


ANALYSEUR D'OXYDES DE CARBONE DES GAZ D'ECHAPPEMENT DES MOTEURS FACOM

■ N° 6217-2

ANALYSEUR D'OXYDES DE CARBONE DES GAZ D'ECHAPPEMENT DES MOTEURS FACOM, XR.742 NF

Plaque d'identification



■ N° 6217-3

ANALYSEUR D'OXYDES DE CARBONE DES GAZ D'ECHAPPEMENT DES MOTEURS FACOM, XR.742 NF

